Conseil communal du 25 mars 2024

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2024

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo				
TOTAL				

2. Ordonnance de police relative aux règles régissant l'apposition d'affiches électorales et l'organisation des caravanes motorisées pour les élections du Parlement européen, de la Chambre des Représentants et des Parlements de Communauté et de Région du 9 juin 2024

L'assemblée est invitée à adopter l'ordonnance de police relative aux règles régissant l'apposition d'affiches électorales et l'organisation des caravanes motorisées pour les élections du Parlement européen, de la Chambre des Représentants et des Parlements de Communauté et de Région du 9 juin 2024, laquelle ordonnance vise à assurer le déroulement paisible de la campagne électorale préalable audit scrutin et éviter les affrontements nocturnes entre groupes adverses de même que les dégradations aux voies et bâtiments publics ainsi qu'aux biens privés.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo	••••			
TOTAL				

3. <u>Compte 2023 – Etablissement cultuel Saint-Vaast d'Evregnies – Approbation</u>

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 8 février 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vaast d'Evregnies arrête le compte pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fabrique	Approbation
	d'église	communale
Recettes ordinaires totales	€ 8.579,65	€ 8.579,65
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 5.763,17	€ 5.763,17
Recettes extraordinaires totales	€ 3.412,39	€ 3.412,39
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 2.162,39	€ 2.162,39
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.385,78	€ 2.385,78

Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 7.722,91	€ 7.722,91
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 1.250,00	€ 1.250,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 11.992,04	€ 11.992,04
Dépenses totales	€ 11.358,69	€ 11.358,69
Résultat budgétaire	€ 633,35	€ 633,35

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo				
TOTAL			••••	

4. <u>Compte 2023 – Etablissement cultuel Saint-Léger de Saint-Léger – Approbation</u>

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 14 février 2024 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Léger de Saint-Léger arrête le compte pour l'exercice 2023 telle que réformée comme suit :

	Fabrique	Approbation
	d'église	communale
Recettes ordinaires totales	€ 12.045,02	€ 12.112,74
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes extraordinaires totales	€ 50.033,61	€ 44.365,89
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 44.365,89	€ 44.365,89
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.034,23	€ 2.034,23
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 13.360,79	€ 13.360,79
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 62.078,63	€ 56.478,63
Dépenses totales	€ 15.395,02	€ 15.395,02
Résultat budgétaire	€ 46.683,61	€ 41.083,61

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo				
TOTAL				

5. <u>Opération immobilière – Acquisition d'un bien sis rue de Berne 1 à Leers-Nord - Décision</u>

L'assemblée est invitée à approuver l'acquisition au montant de 385.000 €, pour cause d'utilité publique, d'un ensemble immobilier sis rue de Berne, 1 composé de divers locaux

pour le bureau kiné (partie professionnelle), une maison à l'arrière, un appartement à l'étage ainsi qu'un parking à l'arrière, l'ensemble cadastré suivant extrait récent d'une matrice cadastrale comme suit :

- une maison pour 82 m², cadastrée section B numéro 0361R2P0000 ; revenu cadastral 357,00 € ;
- un jardin pour 89 m², cadastré section B numéro 0361C3P0000 ; revenu cadastral 1,00 € ;
- une maison (appartement), pour 8 m² cadastrée section B numéro 0361B3P0000 ; revenu cadastral 419,00 € ;
- une maison pour 101 m², cadastrée section B, numéro 0361A3P000 ; revenu cadastral 464,00 €.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo				
TOTAL				

6. <u>Transfert au domaine public de la voirie située à Estaimbourg, Clos Jacques</u> Sabay, cadastrée 4^{ème} division, section A, 402 W – Approbation

L'assemblée est invitée à confirmer le caractère « d'utilité publique » de la voirie 'Clos Jacques Sabay' à Estaimbourg cadastrée à Estaimpuis, 4^{ème} division, section A, 402 W et à approuver le transfert de celle-ci au domaine public.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo				
TOTAL		••••		•••••

7. <u>Transfert au domaine public de la voirie située à Estaimpuis, Rue des Bigophones, cadastrée 1^{ère} division, section A, 364 N2 – Approbation </u>

L'assemblée est invitée à confirmer le caractère « d'utilité publique » de la voirie 'Rue des Bigophones' à Estaimpuis cadastrée à Estaimpuis, 1ère division, section A, 364 N2 et à approuver le transfert de celle-ci au domaine public.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo				
TOTAL		••••	••••	

8. <u>Cession gratuite de l'assiette des voiries, espaces verts et station d'épuration du lotissement de la Rue de la Tranquillité par la Société Wallonne du Logement à la commune d'Estaimpuis</u>

L'assemblée est invitée à approuver le dépôt au rang des minutes de Maître Alain HENRY, Notaire à Estaimpuis, de l'acte de cession intervenu en 2004 entre la Société Wallonne du Logement et la commune d'Estaimpuis relatif à la cession à titre gratuit des parcelles de terrain en lieu-dit constituant l'assiette des voiries, piétonniers, espaces verts et, en général, de tous les équipements publics, lesquelles parcelles paraissent cadastrées ou l'avoir été section B n°383 y², 383 h³ et 383 h² pour une contenance cadastrale de 75 ares 29 centiares actuellement dénommées rue de la Tranquillité à Estaimbourg et cadastrées section B N°383/H/3 pour une contenance de 71 ares et 8 centiares.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo				
TOTAL				

9. <u>Opération de développement rural — Rapport annuel d'activité de la C.L.D.R.</u> 2023 - Approbation

L'assemblée se propose d'approuver le rapport annuel 2023 de la Commission locale de développement rural.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo				
TOTAL				

10. PCS – Rapports financier et d'activité – Exercice 2023 – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver les rapports financier et d'activités 2023 du Plan de cohésion sociale.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo	••••			
TOTAL				

11. <u>Police de roulage – Règlement complémentaire communal – Saint-Léger, rue de Lille 8 – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées</u>

L'assemblée est invitée à approuver la création, à la rue de Lille à Saint-Léger, face au n° 8, d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneaux additionnels reprenant le logo handicapé et flèche montante « 6 m ». L'emplacement sera par ailleurs délimité au sol par des lignes blanches avec reproduction du sigle.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B				
Pour Vous!				
Écolo				
TOTAL				

HUIS CLOS

- 12. <u>Autorisation d'ester en justice Loyers impayés Requête au juge de paix –</u> Décision
- 13. Personnel enseignant Mise en disponibilité pour maladie
- 14. <u>Personnel enseignant Interruption de carrière dans le cadre du congé</u> <u>parental</u>
- 15. Personnel enseignant Ratification des délibérations du Collège

Bonne séance,

Daniel SENESAEL Député – Bourgmestre